

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2018**

Date de convocation : 5 juin 2018	Nombre de conseillers : en exercice : 12
Date d'affichage du compte-rendu : 14 JUIN 2018	présents : 08 votants : 11

L'an deux mille dix-huit, le douze juin à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

Présents : LOUIS Thierry – BARJOL Chantal - GILLES Christophe – POZZO Maryvonne – LEMAITRE Philippe – GOUBERT Eric – GOYER Muriel - AUCRETERRE Stéphane formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
DIEUL Sandrine a donné procuration de vote à AUCRETERRE Stéphane.
LECLERC Joël a donné procuration de vote à GOYER Muriel.
LEMAITRE Cyril a donné procuration de vote à LEMAITRE Philippe.

Absente : MESNAGE Dominique.

Secrétaire de séance :
POZZO Maryvonne.

Délibérations prises à la majorité des votants :

- ✓ Décision d'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget principal communal au budget primitif communal 2018
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la décision modificative n° 01 au budget primitif communal 2018
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la décision modificative n° 02 au budget primitif communal 2018
- ✓ Décision d'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe assainissement au budget annexe primitif assainissement 2018
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la décision modificative n° 01 au budget annexe primitif assainissement 2018
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour demander au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche de lancer une étude de faisabilité pour un projet relatif à une chaufferie à bois pour des bâtiments publics (mairie, école, bâtiment Tap) avec l'installation de panneaux solaires sur le toit de certains bâtiments
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour poursuivre le projet d'implantation d'une zone artisanale et d'un lotissement pour des habitations au hameau Ermisse
- ✓ Définition des critères et des modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale
- ✓ Désignation d'un coordinateur communal pour le recensement de la population en 2019 et création de trois emplois d'agents recenseur
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour signer la convention tripartite entre la Communauté de Communes « Côte Ouest Centre Manche », la commune et l'association Cap Loisirs pour la mise à disposition du bureau d'informations à Saint-Germain-sur-Ay plage
- ✓ Autorisation est donnée pour la pose d'un miroir de sécurité rue de l'Eglise
- ✓ Modification des tarifs d'entrée et de sortie de l'aire d'accueil pour les camping-cars
- ✓ Présentation du rapport annuel 2017 du délégataire SAUR pour la gestion du service de l'Eau Potable (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des sources du Pierrepontais)

- ✓ Présentation du rapport annuel 2017 du délégataire SAUR pour la gestion du service assainissement collectif
- ✓ Cotisation communale au Parc Naturel Régional des Marais
- ✓ Création d'une régie pour l'encaissement des places attribuées aux industriels forains pendant le marché estival communal et l'encaissement de leur consommation en eau et électricité
- ✓ Avis favorable à la cession de la parcelle cadastrée section AN numéro 160 par M. Fabrice Hily au conservatoire du Littoral

Fait à Saint-Germain/Ay,
le 12 juin 2018,
Le Maire,
Thierry LOUIS



AFFICHÉ LE : ..14-06-2018.....

RETRAIT D'AFFICHAGE LE : 13-07-18

Le Maire,